



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement concernant la protection et la conservation du lac Lynch situé sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-549 concernant la protection et la conservation du lac Lynch situé sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 14 juin 2023

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier trésorier